

**Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région PACA**

**BULLETIN TRIMESTRIEL n°4 – Janvier 2025**

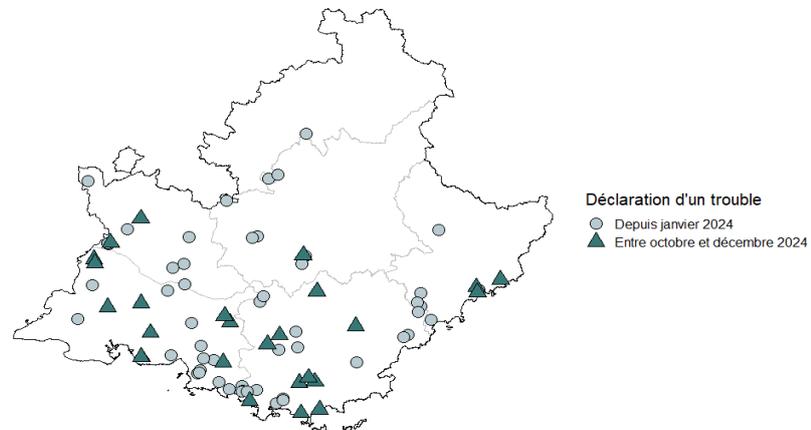


Crédit photo : B. Faure

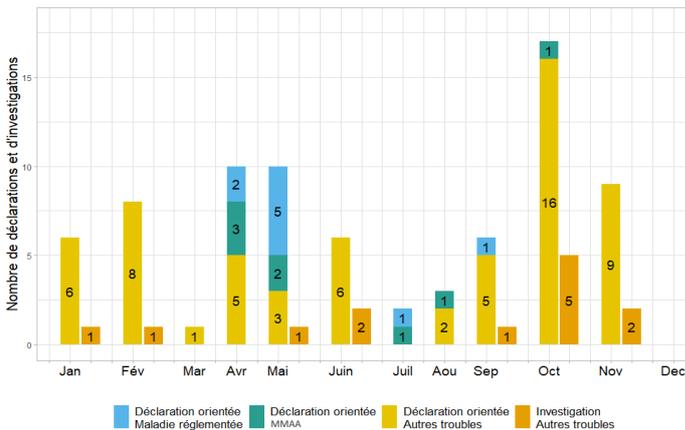
**BILAN du quatrième trimestre 2024**

Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2024

26 déclarations ont été enregistrées par l'OMAA entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024. 25 déclarations ont été orientées vers la voie « Autres troubles » et 7 investigations ont été menées dans les ruchers. Une déclaration a été orientée vers la voie MMAA\*. Celle-ci concernait un événement constaté en juin et déclaré tardivement.



Déclaration d'un trouble  
 ● Depuis janvier 2024  
 ▲ Entre octobre et décembre 2024



Localisation des déclarations à l'OMAA en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la date de déclaration. Un repère représente une déclaration. Les triangles représentent les 26 déclarations effectuées au 4<sup>e</sup> trimestre 2024. Les points représentent les autres déclarations 2024.

\*Mortalité Massive Aigue d'Abeilles

# Faits marquants au 4<sup>e</sup> trimestre 2024

Sur les 26 déclarations enregistrées au 4<sup>e</sup> trimestre, 18 concernaient des troubles observés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 20 novembre. 6 déclarations correspondaient à des troubles observés en septembre et 2 déclarations à des troubles plus anciens. Les déclarations se sont arrêtées au 20 novembre, période à partir de laquelle la météo n'a plus permis d'ouvrir les colonies.

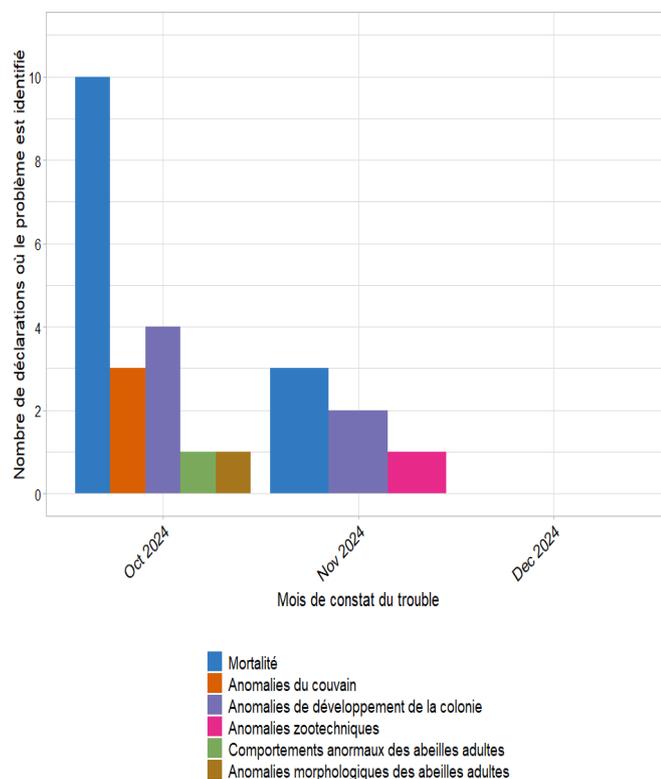
Dans cette partie nous nous intéressons aux 18 déclarations concernant des problèmes constatés entre le 1 octobre et le 20 novembre.

Le motif de déclarations le plus fréquent était **la mortalité** de colonies (13 signalements), suivi des problèmes de développement, avec des colonies anormalement faibles en début d'hivernage (6 signalements).

10 déclarations n'ont pas pu être suivies d'une investigation, faute de disponibilité de l'apiculteur.

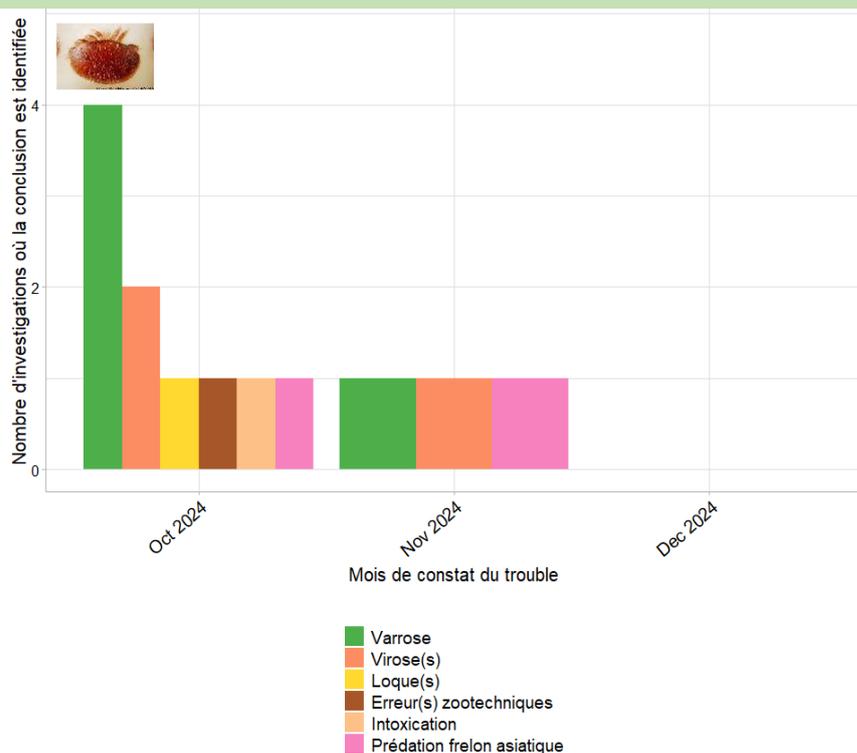
- 1 apiculteur a observé la perte de 30% de son cheptel sur 8 emplacements, à l'origine de 8 déclarations. D'après ses observations le frelon asiatique était responsable de cette situation.
- 1 apiculteur a observé la perte de plusieurs colonies de l'année sans en identifier la cause.
- 1 déclaration concernait une faible mortalité d'abeille adulte sur une colonie atteinte de maladie noire au printemps.

1 déclaration a fait suite à une visite dans le cadre d'un GDSA et faisait état d'un cas de varroose dans un rucher avec présence de Maladie des Ailes déformées (DWV, voir ci-dessous).



*Répartition mensuelle des principaux problèmes identifiés (n=25) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 18 déclarations de troubles constatés entre octobre et décembre 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)*

## Résultat des investigations au 4<sup>e</sup> trimestre 2024



Suite aux 18 troubles déclarés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 20 novembre, 6 investigations ont pu être conduites dans les ruchers.

Au 4<sup>e</sup> trimestre **le varroa** est identifié comme la cause prépondérante de mortalités et affaiblissements dans les ruchers investigués.

4 ruchers étaient atteints de forte mortalité :

- 3 ruchers : varroose et DWV dans le contexte d'un traitement contre varroa insuffisant.
- 1 rucher : synergie varroose/DWV et frelon asiatique.

2 ruchers présentaient un affaiblissement anormal de plusieurs colonies, lié à une accumulation de facteurs de stress dont la présence de virus.

### DWV

*Deformed Wing Virus – Virus des ailes déformées*

- Virus associé à varroa.
- Abeilles émergentes aux ailes déformées meurent dans les premiers jours de vie.
- Dépeuplement progressif des colonies.



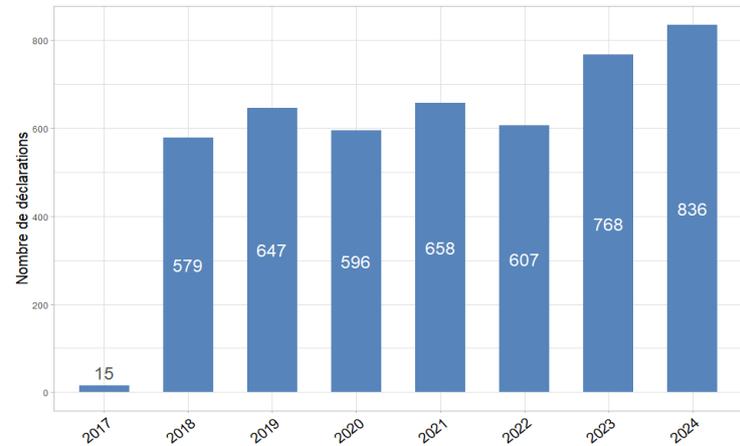
Crédit photo : B. Faure

*Répartition mensuelle des diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=13) sur 6 investigations Autres troubles entre octobre et décembre 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions).*

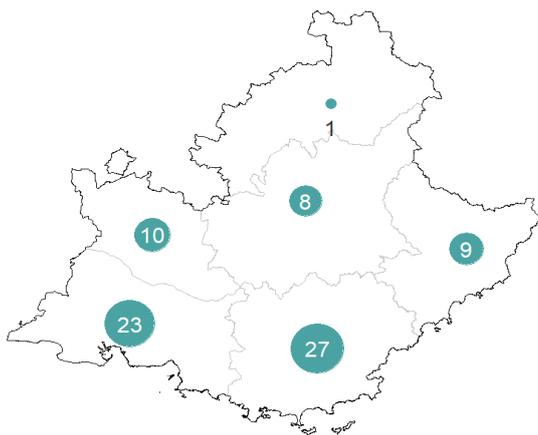
# BILAN de l'année 2024

Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2024

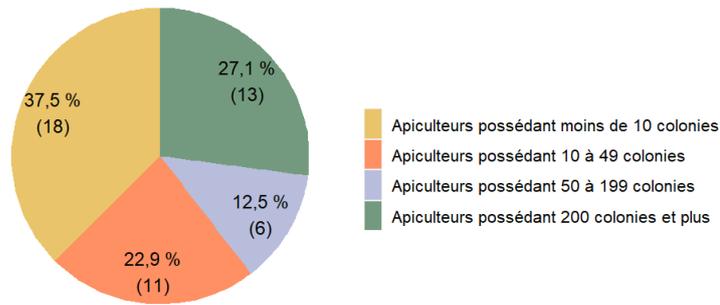
78 déclarations ont été enregistrées en 2024 en région PACA. Au niveau national 836 déclarations ont été enregistrées dans les 8 régions disposant d'un OMAA (Bretagne, Pays de la Loire, Hauts de France, Ile de France, Occitanie, AURA).



Des déclarations ont été enregistrées dans tous les départements. Le Var et les Bouches-du-Rhône ont enregistré le plus grand nombre de déclaration en 2024.

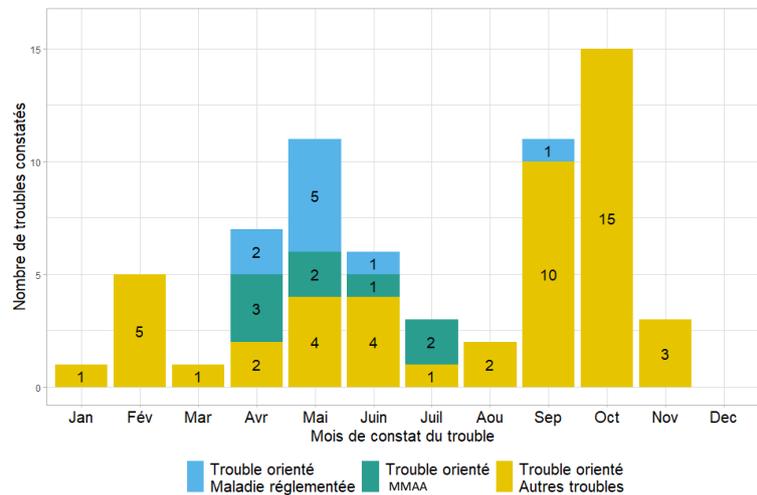


Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce graphique illustre le profil des 48 apiculteurs ayant contacté l'OMAA en 2024. Tous les profils d'apiculteurs sont représentés.

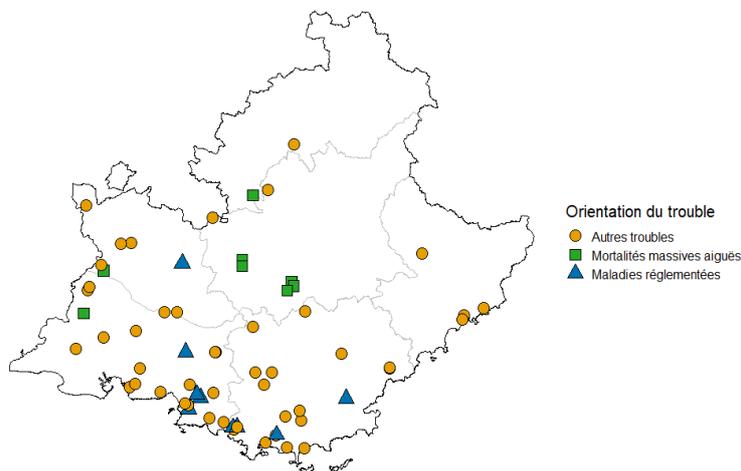
Sur 78 déclarations enregistrées en 2024, 65 concernaient des troubles constatés en 2024 et 13 des troubles constatés en 2023. Nous nous intéressons dans la suite de ce bulletin aux 65 troubles observés en 2024.



Nombre mensuel de troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur orientés vers chacun des dispositifs de surveillance selon la date d'apparition du trouble (AT : Autres troubles ; MMAA : Mortalités Massives aiguës ; MR : Maladies réglementées ; NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration).

## Maladies Réglementées (9)

9 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des maladies réglementées (MR). 8 foyers de loque américaine ont été confirmés et traités (13, 83 et 84). Une suspicion de détection du petit coléoptère des ruches a été infirmée en avril.

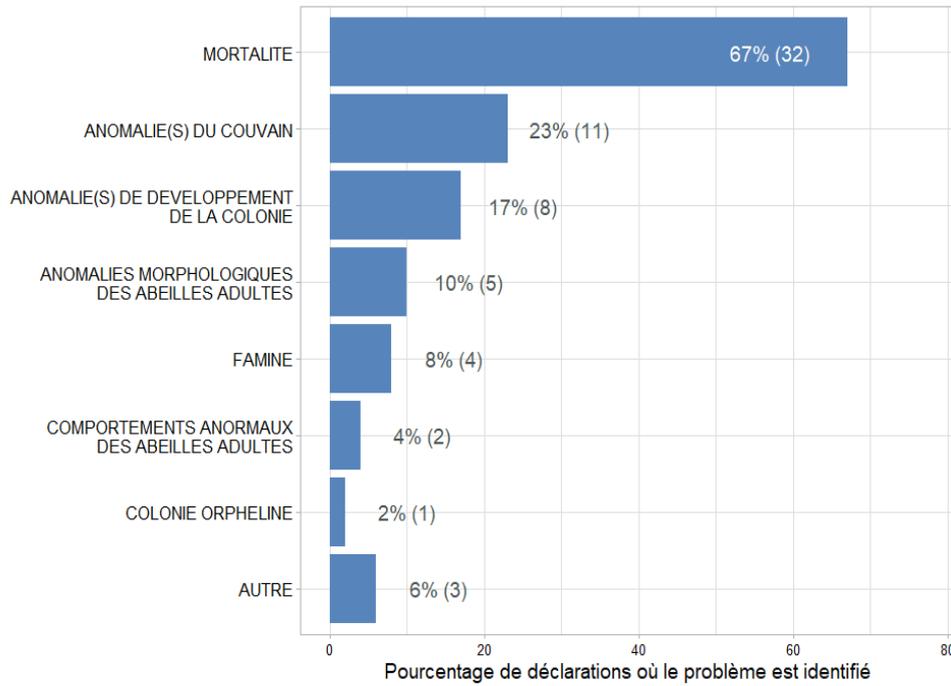


Localisation et orientation des 65 troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## MMAA (8)

8 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles avec suspicion d'Intoxication (MMAA). Les conclusions des enquêtes conduites par le SRAL PACA ne sont pas encore disponibles. Conformément à la réglementation, un retour d'information collectif sur les enquêtes menées sera réalisé, par la DRAAF PACA, auprès des organisations apicoles, des agriculteurs et des organisations agricoles en début d'année 2025.

## Voie Autres troubles (48)



➤ **48 événements de santé constatés en 2024** : Dans 67% des cas les apiculteurs ont appelé pour déclarer des mortalités, 23% des anomalies du couvain et 17% des affaiblissements.

➤ **28 troubles constatés entre septembre et novembre**, en lien avec la présence du varroa, des virus associés et du frelon asiatique.

Le détail de ces événements de santé est décrit dans les bulletins trimestriels 2024.

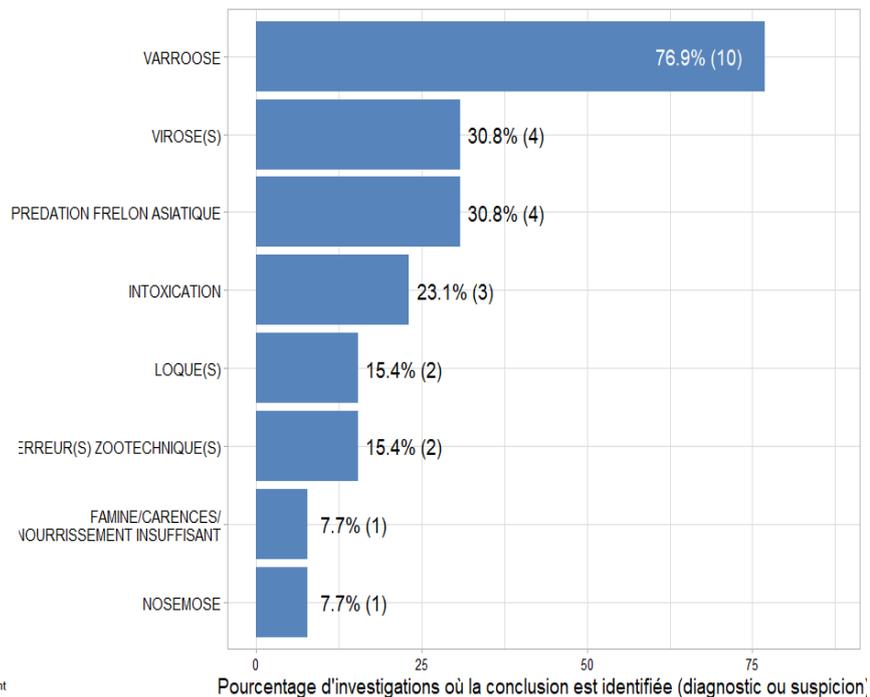
Téléchargez le dernier bulletin sur le site de la DRAAF PACA :

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-trimestriel-de-l-observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-a4279.html>

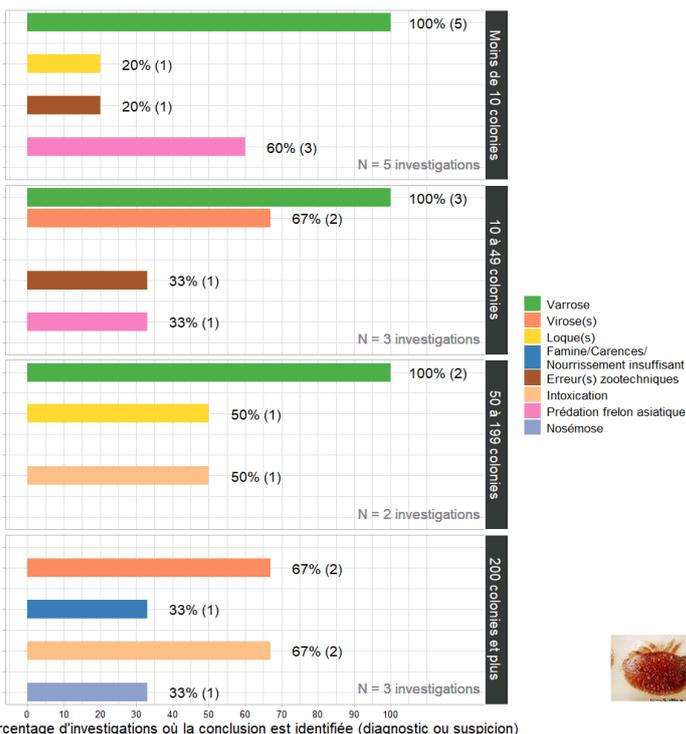
Principaux problèmes identifiés (n= 66) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 48 déclarations en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, orientées Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes).

## Voie Autres troubles, investigations (13)

Sur 48 troubles constatés en 2024, 13 ont pu donner lieu à une investigation, dont 8 entre septembre et novembre (voir graphique page 1). Les dangers sanitaires identifiés sur le terrain sont variés et souvent plusieurs dangers sont identifiés et agissent en synergie.



↑ *Diagnostics ou suspicions de l'investigateur (n=25) sur 13 investigations Autres troubles, en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024 (NB : 1 trouble correspond à 1 investigation ; 1 trouble peut être associé à plusieurs diagnostics/suspensions).*



**Le varroa a été identifié comme danger sanitaire N°1 en 2024** dans les cheptels de moins de 200 ruches. Il est responsable des troubles observés dans 10 cas sur 13, seul ou en association avec d'autres dangers (viroses, frelon asiatique).

↑ *Même information détaillée en fonction de la taille du cheptel de l'apiculteur.*

# Informations

## Des questions sur OMAA ?

- Visionnez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Consultez la page dédiée sur le site de la plateforme ESA :

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

**Pour aller plus loin, téléchargez gratuitement les documents sur les dangers de l'abeille abordés dans ce bulletin :**

DWV : <https://www.blog-veto-pharma.com/virus-des-ailles-deformees-dwv-un-nouveau-variant-mortel-menace-les-abeilles-dans-le-monde-entier/>

Loque américaine : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES-FT-LoqueAmericaineLRUE.pdf>

Varroa, varroose : [https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES\\_et\\_registre\\_d\\_elevage/guide\\_fnosad\\_varroa\\_et\\_varroose.pdf](https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES_et_registre_d_elevage/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf)

Frelon asiatique : <https://www.gdsfrance.org/deploiement-du-plan-national-de-lutte-contre-le-frelon-a-pattes-jaunes/>

**Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : un indispensable, téléchargeable gratuitement.**

<https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>

## Contact des GDS Apicoles de votre région et de l'ADAPI et informations :

### GDSA 04

Président : Noël Piton

[gdsa04@gmail.com](mailto:gdsa04@gmail.com)

06 72 93 83 13

### Section Apicole du GDS

05

Président : Jacques Chaume

[gds05@reseaugds.com](mailto:gds05@reseaugds.com)

### GDSA 06

Président : Philippe Maure

[maure.philippe@yahoo.fr](mailto:maure.philippe@yahoo.fr)

### GDSA 13

Président : Jean Luc Faure

[gdsa13contact@gmail.com](mailto:gdsa13contact@gmail.com)

### GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros

[president@gdsa83.fr](mailto:president@gdsa83.fr)

### GDSA 84

Président : Philippe Huguel

[contact@gdsa84.fr](mailto:contact@gdsa84.fr)

### ADAPI

Informations : Guillaume Kairo : [guillaume.kairo@adapi.adafrance.org](mailto:guillaume.kairo@adapi.adafrance.org)

Adhésions 2025 : <https://adapi.adafrance.org/>

**Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche.** Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.

**Ce service est entièrement gratuit pour l'apiculteur. Il est pris en charge par l'Etat.**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**OMAA PACA**

**04 83 43 33 49**